



FICHE D'EVALUATION DES FOURNISSEURS A AGREER

ANAC-TOGO/LOG/FORM 002

EDITION N°01-23/01/2018
REVISION N°00-23/01/2018

Page 1 sur 1

ANNEXE 2: FORMULAIRE D'EVALUATION DES FOURNISSEURS A AGREER

Société	Domaines	Qualifications administratives					Critères de performances : 100 points				Total
		Carte O.E ou Unique	Quitus Fiscal	Attestation ITLS	Attestation de la CNSS	Attestation de l'AR MP	Qualité produits et services 25 points	Capacité face aux besoins 20 points	Solidité financière 40 points	Qualité des locaux/sites 15 points	
Total											

Commentaires :

Décision :

Note minima (objectif de l'ANAC) : \Longrightarrow 70 %.

L'ANAC délivre l'agrément qu'aux fournisseurs ayant atteint une moyenne minimale de 70% à l'issue de l'évaluation. Toutefois, compte tenu du nombre limité de fournisseurs à agréer par domaine, l'ANAC ne reteindra que les meilleurs.